

Inscription effectuée le : **2015-01-18 à 19:15**
No de facture : **2015-03-A-00943-409-MONNICKENDAM_Elie**
Objet : **Fête d'anniversaire**

Grimpeur

Nom : MONNICKENDAM
Prénom : Elie
Ddn : 09/02/2008

Anniversaire

Date : 01/03/2015
Horaire : 14h00 - 18h00
Participants : 10
Total : 450.-

Représentante légale

Nom rep : Mme
Prénom rep : MONNICKENDAM MACKENZIE
Courriel : Lydia
Adresse : lilimac10@gmail.com
Code/Ville : 6 ch dela bise
Tél. privé : 1222VESENAZ
Tél. pro : ---
Tél. portable : 0794463727
Fax : ---
Remarques : **horaire - le plus tard possible et nombre d'enfants
inconnu mais max. 12. merci**
Conditions générales : J'ai lu et j'accepte les conditions générales
d'Antécimes.

Conditions générales

La séance d'escalade dure 3h. Ensuite, le mur, muni d'une table et d'une fontaine, reste à votre disposition pendant 1h supplémentaire, pour le gâteau d'anniversaire et l'ouverture des cadeaux.

Le nombre d'enfants est de 12 au maximum. La présence d'un adulte est obligatoire durant la séance. L'encadrement est assuré par 2 personnes, dont un Guide de Haute-Montagne.

Le prix forfaitaire pour un anniversaire au mur d'escalade d'Antécimes est de **450.-**.

Ce prix comprend : la réservation du mur, l'encadrement, le matériel d'escalade (chaussons et baudriers) et le matériel technique (cordes et systèmes d'assurance). Le choix d'une séance plus brève ou comportant moins d'enfants ne modifie pas le tarif.

Pour s'inscrire :

- Envoyer un courriel afin de s'assurer que la date choisie est encore disponible
- Remplir le bulletin en indiquant la date et l'horaire souhaités
- Suite à l'envoi de votre inscription, une facture correspondante vous sera adressée avec les coordonnées bancaires qui vous permettront d'effectuer le paiement.
- Vous aurez dès lors **15 jours** pour confirmer cette inscription en effectuant le versement correspondant. Passé ce délai, l'inscription sera **automatiquement annulée**. Attention ! Cette période comprend les délais d'enregistrement bancaires pouvant parfois s'étendre jusqu'à 4 jours.

En cas d'annulation après la réservation définitive :

- Plus de 15 jours avant la fête : des frais de 150.- seront retenus sur le remboursement.
- Moins de 15 jours avant la fête : aucun remboursement ne pourra être demandé.
- Moins de 15 jours avant la fête, sur présentation d'un certificat médical : des frais de 150.- seront retenus.